

31 mai 2012 -19:16

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

Validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a procédé à la validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants (*).

En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'éthanol, l'examen pour les trois producteurs Alco Biofuel, BioWanze et Syral est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2012.

En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'EMAG (esters méthyliques d'acides gras), l'examen pour les quatre producteurs Oléon, Proviron, Bioro et Neochim est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2012. Toutefois, le producteur Neochim étant déclaré en faillite en février 2012 (et reprise en mai 2012), il a été décidé de redistribuer deux mois de quota aux trois autres sociétés agréées.

(*) conformément à la loi du 10 juin 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>